



Cotisation des membres d'ENvironnement JEUnesse

2024-2025

Version du 1^{er} avril 2024

Catégories de membres selon les Règlements généraux

- Les membres étudiants
- Les membres individuels
- Les membres collectifs
- Les membres corporatifs
- Les membres honoraires

Cotisations suggérées pour 2024-2025

Il est suggéré de maintenir la cotisation actuelle des membres, telle que présentée ci-dessous :

	Durée de 1 an	Durée de 3 ans
Membre de moins de 18 ans*	n/a	Gratuit
Membre étudiante ou étudiant*	10 \$	20 \$
Membre à titre individuel *	25 \$	50 \$
Membre collectif (CPE, école ou OBNL, par exemple)	50 \$	100 \$
Membre corporatif (entreprise, par exemple)	100 \$	200 \$

*Toute personne âgée de moins de 18 ans peut devenir membre de l'organisme pour une période de trois (3) ans gratuitement.

Toute personne donatrice mensuelle devient automatiquement membre de l'organisme. Une fois que la personne donatrice met fin à ses dons mensuels, celle-ci demeure membre de l'organisme pour les douze (12) mois suivant la date de son dernier don.

Toute personne donatrice ponctuelle devient automatiquement membre de l'organisme lorsque sa contribution (ou don) correspond au montant minimal de la cotisation pour une année. La personne est alors considérée membre de l'organisme pour les douze (12) mois suivant la date de son don.